



15ème législature

Question N° : 42677	De Mme Valérie Petit (Agir ensemble - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >Revendications des grévistes de la faim à Calais	Analyse > Revendications des grévistes de la faim à Calais.
Question publiée au JO le : 23/11/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Petit alerte M. le ministre de l'intérieur sur les revendications des grévistes de la faim à Calais. Depuis le 11 octobre 2021, deux militants mènent une grève de la faim au sein de l'église Saint-Pierre de Calais pour dénoncer les conditions de vie des migrants. Leur combat repose sur trois revendications soutenues par 180 associations et 50 000 citoyens : l'arrêt des expulsions de campements pendant la trêve hivernale, l'arrêt de la confiscation et de la destruction des effets personnels et la mise en place d'un dialogue citoyen avec les associations pour distribuer des biens de première nécessité. Depuis 2019, elle constate une dégradation des conditions de vie des personnes exilées entre la France et la Grande-Bretagne au détriment des valeurs fondamentales portée par le pays. Alertée par une habitante de sa circonscription à ce sujet et consciente des efforts déjà entrepris par le Gouvernement pour traiter avec dignité et respect les personnes migrantes, elle souhaiterait connaître la position du ministère de l'intérieur vis-à-vis des revendications exprimées par les grévistes de la faim et les mesures qui pourront être prises pour remédier à cette situation préoccupante.